

O. I. X. Macti animo estote dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitius hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innix. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an. SUISSE. Fr. 6 » 11 » 20 » UNION POSTALE. » 10 » 19 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg. La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés. Prix du numéro : 40 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

## Bulletin politique

La question romaine est le rocher de Sisyphe de la monarchie italienne. Elle renait toujours, quand on se vante de l'avoir tuée; c'est un incendie qui éclaire à chaque instant à côté des pompiers qui travaillent à l'éteindre. Voici un nouvel incident que la presse libérale d'Italie relève avec amertume.

Jusqu'ici, l'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège et le ministre près le Quirinal, habitaient le même palais. Les grands salons étaient communs entre les deux représentants de l'Espagne. Cette cohabitation a donné lieu souvent à des incidents diplomatiques regrettables, notamment lorsque le roi Humbert faisait visite, à la légation d'Espagne, au prince impérial d'Allemagne, dut traverser une partie des appartements de l'ambassade près le Saint-Siège.

Le gouvernement espagnol, voulant obvier à ces inconvénients, a décidé que le nouvel envoyé près le Quirinal irait habiter un appartement qu'on louerait à cet effet. Cette solution est loin de plaire aux libéraux italiens, qui voient en cela une concession faite au Vatican. Un de leurs organes, la *Perseveranza*, dit tristement à ce sujet : « Le gouvernement libéral de M. Sagasta tient, vis-à-vis de l'Italie, une conduite dont le gouvernement réactionnaire de MM. Canovas et Pidal n'aurait pas été lui-même capable. »

Mgr W.-J. Walsh, archevêque catholique de Dublin, vient de communiquer à M. Gladstone les résolutions adoptées par une réunion des évêques irlandais, convoquée à la suite de la lettre du chef du cabinet à lord de Vesci, dans laquelle il demandait des informations sur les vœux et besoins de l'Irlande.

Il est probable qu'une démarche de ce genre de la part d'un archevêque du continent lui vaudrait les virulentes attaques de la presse, et de la part du gouvernement un avis d'avoir à se mêler de ce qui le regarde. Tout autre a été l'attitude de M. Gladstone, qui a envoyé à Mgr Walsh une lettre fort aimable de remerciements. Le vieil homme d'Etat est assez intelligent pour comprendre que l'Angleterre a tout à gagner à voir l'épiscopat prendre la tête du mouvement irlandais et se faire l'organe des revendications de l'Ile-sour. On est sûr que l'agitation sera contenue dans les bornes de la justice et de l'équité.

Nous publierons demain, avec quelques commentaires, la très remarquable lettre de l'archevêque de Dublin. Nous en indiquons aujourd'hui le sens général et les conclusions, qui portent sur trois points, savoir le *self government*, la question agraire et la question sociale.

1<sup>o</sup> Le *self government* ou *home rule* peut seul donner satisfaction aux vœux et aspirations légitimes de la nation irlandaise. Il va sans dire que le *self government* doit être constitué dans les limites constitutionnelles formulées par M. Gladstone, c'est-à-dire avec le maintien de l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande.

2<sup>o</sup> Pour la solution de la question agraire, qui est une des plus urgentes, on pourrait avoir recours à l'une des mesures récem-

ment recommandées par des hommes d'Etat et par la presse, et notamment à l'achat de terres par le gouvernement, pour les distribuer aux fermiers à des prix plus modérés.

3<sup>o</sup> En ce qui concerne la question sociale, la réunion des évêques est d'avis que, une fois la question agraire vidée, il n'y aura plus à craindre ni désordres, ni troubles et crimes agraires, qui jusqu'à présent avaient eu pour source principale les rapports entre fermiers et propriétaires. On pourra alors supprimer le droit d'éviction et prendre en même temps certaines mesures pour améliorer la situation des classes les plus nécessiteuses.

Dans un de ses derniers numéros le *Courrier de Bruxelles* se demande si le meilleur moyen d'en finir avec la question irlandaise qui offre des difficultés presque insolubles pour l'Angleterre, ne serait pas de la déferer à l'arbitrage du Souverain Pontife. Après tout, la Prusse protestante vient de donner un exemple que le cabinet Gladstone pourrait imiter. La couronne britannique serait sûre de ne voir sacrifier aucun de ses droits, et le peuple catholique d'Irlande accepterait la solution qui serait proposée par le Chef de l'Eglise.

L'on sait que le cabinet Frère-Baratomba, il y a deux ans, en Belgique sur la question des écoles. Le parti conservateur, revenu au pouvoir, résolut la question dans un sens transactionnel basé sur l'autonomie communale. Les communes sont libres d'introduire l'enseignement religieux à l'école ou de l'en exclure. Mais si l'école est religieuse, il suffit de la demande de 20 pères de famille, pour que la commune soit obligée d'entretenir à côté une école neutre pour parler l'argot en usage chez les libéraux. Le conseil municipal exclut-il l'enseignement de la religion des écoles de la commune, 20 pères de famille ont également le droit de protester en s'adressant au gouvernement, qui peut adopter une ou plusieurs écoles libres ayant un caractère religieux.

Le cas prévu par la loi se pose en ce moment à Bruxelles. Cette ville a naturellement conservé aux écoles officielles le caractère de *neutralité* ou plutôt d'*impiété* qu'elles avaient pris sous le régime de la loi de 1879. La population catholique a eu beau réclamer, on n'a pas voulu tenir compte de ses légitimes protestations. Des pétitions couvertes d'innombrables signatures ont été envoyées à l'hôtel de ville; mais la Loge y gouverne, et les pétitions ont été jetées au panier. Ces derniers jours, une nouvelle pétition est arrivée, couverte d'un millier de signatures réclamant l'inscription de la religion au programme des écoles primaires. Le conseil communal a passé outre. C'est au tour du gouvernement à faire son devoir, en adoptant un certain nombre d'écoles catholiques libres auxquelles l'Etat pourrait attribuer le subsides qu'il a payé jusqu'ici aux écoles communales. Mais la Loge se regimbe contre l'application de la loi; on fait du bruit dans l'espoir d'intimider le roi, qui tiendrait en échec le ministère Beernaert. Il n'est pas possible que cette intrigue prévale sur les prescriptions formelles de la loi.

tirer l'attention du gouvernement sur son procès, qui relèvera des détails nouveaux sur la capitulation de Metz et la présence d'espions allemands dans l'armée. Il se nomme Pionner et est âgé de 35 ans.

La Chambre a abordé la discussion du traité de Madagascar. Quelques orateurs demandent de renvoyer le traité au gouvernement pour nouvelles négociations. M. de Freycinet refuse et démontre que le traité est le meilleur possible, vu les circonstances.

La discussion continuera samedi.

D'après des nouvelles de Saint-Petersbourg, M. de Giers a accueilli favorablement les propositions de la Serbie pour la conclusion de la paix.

Une circulaire de M. Garachanine a été remise aujourd'hui aux puissances.

## Le mouvement hypothécaire

On a bien voulu nous communiquer le tableau ci-après qui jette un jour avantagé sur la situation économique du canton de Fribourg. On y verra que, dans la section du contrôle des hypothèques qui ressort de la ville de Fribourg, les inscriptions hypothécaires ont été en diminuant pendant l'année 1885, quoique cette année n'ait pas été des meilleures pour l'agriculture. En comparant la situation au 31 décembre 1884 et au 31 décembre 1885 on constate une diminu-

tion de 98,624 fr. 22 sur l'ensemble des titres hypothécaires, et une diminution de 189,125 fr. 02 sur les titres hypothécaires portant intérêt.

Ainsi, tandis que les titres portant intérêt diminuaient, en 1885, de presque 190,000 fr.; les titres ne portant pas intérêt augmentaient de 90,500 fr. Ceci n'est pas un mauvais symptôme, bien au contraire: l'augmentation provient d'emprunteurs sur billets qui, au lieu de recourir au cautionnement, ont préféré donner gage sur leurs immeubles: c'est incontestablement une amélioration du crédit.

### MOUVEMENT HYPOTHÉCAIRE

pour la 2<sup>e</sup> section du contrôle des hypothèques du district de la Sarine

(VILLE DE FRIBOURG, JUSTICES DE PAIX DE PREZ ET DE BELFAUX)

	FR. C.
Au 31 décembre 1884 le total des inscriptions hypothécaires s'élevait à . . . . .	22,587,787 18
Pendant l'année 1885 il a été inscrit :	FR. C.
a) de titres portant intérêt . . . . .	1,120,517 53
b) de titres ne portant pas intérêt . . . . .	330,971 75
Total des inscriptions . . . . .	1,451,489 28
Total des inscriptions au 31 décembre 1885 . . . . .	24,039,276 46
Pendant l'année 1885 il a été radié :	
a) En titres portant intérêt . . . . .	1,309,642 55
b) En titres ne portant pas intérêt . . . . .	240,470 95
Total des radiations . . . . .	1,550,113 50
Excédent des radiations en 1885 sur les inscriptions . . . . .	98,624 22
Au 31 décembre 1885 il reste pour inscriptions . . . . .	22,489,126 96

La diminution de la dette hypothécaire n'est pas un phénomène spécial à la 2<sup>e</sup> section du contrôle pour le district de la Sarine. On nous a signalé le même fait pour le district du Lac où la diminution serait d'une centaine de mille francs; l'an passé déjà, il y a eu une diminution aussi d'une centaine de mille francs dans ce même district.)

Nous n'avons pas besoin de dire que si la dette hypothécaire tend à diminuer, l'amélioration est bien plus sensible encore pour la dette chirographaire. Le campagnard s'efforce de rembourser avant tout cette dernière qui est plus onéreuse et plus gênante. Tous les établissements de crédit se sont évertués à diminuer les placements sur billets. La Banque cantonale liquide même deux de ses agences, et la Caisse d'amortissement liquide lentement mais dans des conditions avantageuses son agence de la Basse-Broye. La population se prête à ces resserrements du prêt chirographaire; elle a trop eu à souffrir pendant la décade de 1870-1880 des emprunts inconsidérés, pour ne pas être convaincue que les emprunts sont quelquefois un mal nécessaire, mais trop souvent un mal mortel pour l'avenir des familles.

Nous espérons que les améliorations réalisées depuis deux ou trois ans iront en s'affermissant et en se développant. Ce sera l'honneur du parti conservateur-catholique d'avoir présidé et dirigé cette importante évolution économique. Plus

que jamais on peut constater combien la politique d'ordre et d'économie est avantagée au pays qui prospère, tandis que cette pauvre ville de Fribourg, devenue un fief de nos adversaires, ne cesse de décliner. Quand verrons-nous là aussi se produire les améliorations qui ne furent nulle part plus urgentes?

## Nouvelles fédérales

**Lèse majesté fédérale.** — La sévérité déployée envers l'hôtelier d'Andermatt continue à être l'objet de nombreuses protestations dans la presse.

Le *Novelliste vaudois* termine un long article sur ce thème par cette conclusion :

Le danger est grand; avec la masse de lois fédérales et de nouveaux fonctionnaires, il n'est plus un citoyen qui ne s'expose un beau jour à être traîné devant ces juges plus nature que naturels. Il y a là un non-sens. Si on veut s'attaquer aux justices cantonales et les supprimer, qu'on le dise, cela vaudra mieux que de profiter des circonstances pour alarmer les citoyens. On a supprimé la juridiction ecclésiastique, ce n'est pas pour en former une nouvelle formidable, qu'on voudrait rendre impo-

sante et qui est surtout coûteuse.

Le *Tagblatt* des Grisons signale à ce sujet un fait qui met dans un singulier relief l'impartialité fédérale :

Dans le canton d'Uri, les personnes qui s'attaquent aux fonctionnaires fédéraux sont citées devant les assises fédérales. Dans le canton des Grisons (Domleschg), un buraliste postal a maltraité dans le bureau de poste le président de la commune et il a été traduit pour ce fait devant le tribunal du district. On attend

et regarde sa condamnation comme très probable.

**Bucharest, 26 février.** La conférence persiste à tenir ses résolutions secrètes.

On croit que Madjid-pacha et Gueschoff ont proposé d'introduire dans la convention un article différenciant peu de l'article unique proposé par la Serbie. Mijatovik en a référé à Belgrade.

L'impression est favorable. La paix paraît assurée.

**Bellinzone, 26 février.** Une assemblée très nombreuse des électeurs de Malcantone réunie à Curio s'est prononcée avec enthousiasme pour le projet de loi ecclésiastique.

M. l'ingénieur Rossi présidait, M. le député Sciolti a prononcé un discours très applaudi, réfutant les objections des adversaires.

L'assemblée a voté une adresse de félicitations et de confiance au gouvernement et à la majorité du Grand Conseil.

## Dépêches télégraphiques

PARIS, 25 février.

Au début de la séance de la Chambre un spectateur des tribunes a tiré en l'air deux coups de revolver et a lancé un papier dans la salle. L'émotion a été vive.

L'individu a été arrêté et conduit à la questure, où il s'est écrié : « J'ai écrit à M. Clémenceau qui sait ce que cela veut dire. »

Le papier lancé dans la salle était en effet une lettre adressée à M. Clémenceau. Celui-ci l'a communiquée au président, M. Floquet.

PARIS, 25 février.

Le revolver dont s'est servi l'individu qui a tiré à la Chambre était chargé à balle; le projectile a été ramassé dans l'hémicycle.

Cet individu a déclaré qu'il voulait at-

PARIS, 25 février.

Dans une réunion de la salle Lévis, où l'on comptait 3000 assistants, le prince Kropotkine a développé les théories de l'anarchie et du communisme, et pronostiqué une révolution européenne imminente. Aucun incident. Le prince Kropotkine part dans la matinée pour Londres.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

Berne, 26 février.

Les assises du Mittland sont réunies. Le jury jugera aujourd'hui la plainte de la firme Chessex-Hoessli, à Schaffhouse, contre Isaac Nordmann.

Les Israélites s'agitent beaucoup. L'affaire passionne l'opinion publique locale. La tribune est comble; on remarque parmi les auditeurs des représentants d'importantes maisons suisses et étrangères.

L'opinion n'est pas favorable à l'accusé

encore la destitution du buraliste, à moins que cet incident soit inconnu à Berne.

**Vieux fusils.** — Une maison juive a offert au Conseil fédéral de lui racheter au prix de 2 fr. 80 pièce tous les fusils de l'ancien système Milbank-Amsler se trouvant encore dans les arsenaux de la Confédération. Bien que la somme offerte soit plus que modeste, plusieurs gouvernements cantonaux ont accepté le marché. La moitié du produit revient de droit à la Confédération.

## Nouvelles des cantons

**Le procès Bollinger.** — On se rappelle l'incident du colonel Bollinger qui avait été accusé de s'être laissé corrompre par les fournisseurs de la caserne de Zurich et qui, pour ce fait, avait été mis en disponibilité par M. Walder, chef du Département militaire zuricois.

M. Bollinger avait été dénoncé par le cantonnier Meyer lui-même et par sa femme, dans un interrogatoire que leur avait fait subir M. le conseiller d'Etat Walder. Il ne lui restait plus, pour se justifier, qu'à poursuivre ses accusateurs devant les tribunaux. C'est ce qu'il a fait.

Cette cause célèbre est venue mercredi devant le tribunal de Zurich, qui a porté le jugement suivant :

1° Le cantonnier Meyer est condamné pour calomnie envers le colonel Bollinger à 250 francs d'amende ; sa femme à 150 francs ; tous les deux aux frais et à 300 francs d'indemnité au plaignant.

2° M. le conseiller d'Etat Walder est condamné pour injure à 80 francs d'amende, aux frais et à une indemnité de 100 francs au plaignant.

Nous reviendrons sur les débats de cet intéressant procès.

**Au Locle.** — Ce sont des difficultés financières qui ont amené la mise sous régie de la commune du Locle. La bourse des pauvres du Locle est depuis longtemps dans l'embarras, ses revenus ne suffisant pas à subvenir, même de la manière la plus modeste, aux plus pressants besoins. Déjà en automne 1884, elle avait dû refuser les secours.

Là-dessus, le conseil d'Etat avait invité la municipalité à hypothéquer les biens de la commune pour soutenir ses pauvres. La municipalité se procura de la sorte d'abord 10,000 fr. ensuite 22,000 fr. Ces sommes, auxquelles s'ajoutèrent des dons particuliers ainsi que le produit d'une collecte, permirent de subvenir aux dépenses de l'année qui se montent à environ 40,000 fr.

Mais on ne pouvait songer à grever chaque année les biens communaux d'une nouvelle hypothèque ; les électeurs eux-mêmes, consultés à ce sujet, se prononcèrent contre cette manière de se procurer de l'argent. La municipalité et l'administration de la bourse des pauvres donnèrent alors leur démission. Le conseil d'Etat ordonna de nouvelles élections, mais personne ne voulut se laisser nommer. En désespoir de cause, le conseil d'Etat a donc dû prendre en mains les affaires de la commune.

### Correspondance de Lucerne

*La crise... des réjouissances.* — Réouverture de la session du Grand Conseil. — Le projet de M. Beck-Leu. — L'assistance des pauvres. — Un empiètement de l'ancien régime radical. — Projets ferrugineux. — Jubilé de Sempach.

Par le temps de carnaval qui court, l'on

oublie un peu la crise agricole et les grandes leçons économiques sont descendues du haut de la tribune parlementaire. « Tout Paris s'amuse ». Bal masqué ci, bonne musique là. Que c'est un plaisir ! Si un préfet, en strict observateur de la loi sur les auberges, s'avise d'envoyer ses gendarmes clore à 11 heures de la nuit les soirées dansantes et *buwantes*, grande est la rumeur ! Dans le camp même de ceux qui ont versé le plus de larmes de... crocodiles sur la situation lamentable de nos campagnes, on se récrie contre le magistrat assez osé pour mettre une digue au torrent des réjouissances.

C'est ainsi que tout récemment notre radical *Tagblatt* et notre non moins radical *Eidgenoss* ont pris violemment à partie le préfet de Sursée, qui s'était permis de remettre en vigueur les ordonnances légales sur la tenue des débits de boissons. Venez après cela tonner contre l'alcoolisme ! Le radicalisme est toujours le même : hypocrite dans ses déclamations, apôtre du désordre dans le domaine des faits.

Notre Grand Conseil rouvre ses séances lundi prochain, pour reprendre la suite de la grande joute économique et sociale. Fin des premiers débats sur la révision de la loi hypothécaire ; révision de la loi sur la Caisse d'épargne et de prêts ; révision de la loi sur l'assistance ; projet de loi pour l'introduction de l'institution des *Heimstätten* ; révision de la loi sur l'impôt, etc. Tous ces tractanda sont les diverses pièces détachées d'un plan général de réformes économiques. Vues dans leur ensemble, ces réformes ont un aspect imposant ; reste à savoir ce qu'elles seront une fois sorties du laboratoire parlementaire et surtout lorsqu'elles auront passé au creuset de la pratique.

Déjà l'issue des premiers débats sur la révision de la loi hypothécaire n'a pas été ce que l'on attendait ; comparées aux propositions et pétitions qui circulaient, les décisions prises paraissent bien mesquines ; du moins certaines associations dites agricoles les trouvent insuffisantes, pendant que les hommes à sens rassis se consolent aisément en pensant que dans ce monde il y a toujours loin de la coupe aux lèvres. Vrai est-il que le Grand Conseil n'a pas dit son dernier mot.

La question soulevée par M. Beck-Leu, celle des *Heimstätten*, tend, sous une forme nouvelle et plus applicable, à sortir du domaine des impossibilités.

La Commission du Grand Conseil, à laquelle avait été dévolu le soin d'examiner ce projet, a mis du temps à le laisser mûrir. Après avoir, dans de précédentes séances, cherché à résoudre par la voie des *Heimstätten* le difficile problème de la consolidation de la petite propriété foncière, cette Commission s'est arrêtée mardi dernier à un projet qui s'éloigne quelque peu du système américain, pour se placer sur le terrain des domaines patrimoniaux selon le droit allemand ; on se rapprocherait ainsi de l'ancienne institution des *fidéicommiss*. Tout en faisant entrer dans le projet le résultat des discussions sur les *Heimstätten*, les commissaires ont été unanimes à décider de le présenter sous cette nouvelle forme au Grand Conseil. Une minorité de la Commission se réserve cependant de ne pas appuyer l'entrée en matière.

Deux autres projets qui ont entre eux une intime connexité attirent également l'attention et donneront lieu à d'importants débats : ce sont les projets de révision de la loi sur l'assistance des pauvres et de la loi sur l'impôt. Il s'agit, dans la pensée des législateurs, d'introduire une répartition plus égale des charges de l'assistance entre les diverses communes, et d'appeler l'Etat à soulager les communes obérées sous ce

rapport, en fondant une caisse cantonale de secours pour les pauvres et les malades. Cette Caisse serait alimentée du produit de nouveaux impôts indirects. De là aussi un projet de révision de la loi sur l'impôt. On parle d'introduire la perception de légers droits sur les mutations, telles qu'ils existent dans la plupart des cantons ; il est même question de frapper d'un impôt spécial, en faveur de la Caisse de secours, les biens des corporations. La fortune des corporations, dans notre canton, s'élève en effet à environ onze millions de francs. Des membres de la Commission ont suggéré l'idée de tailler ces biens à merci, comme on le fait pour la fortune des couvents et Chapitres, affectée d'un impôt spécial au profit du budget de l'Instruction publique. Si ces ressources nouvelles ne suffisaient pas, on ajourterait la perception de centimes additionnels.

Outre la charge générale des pauvres, la Caisse cantonale de secours servirait à solder les médecins officiels, chargés du soin des malades indigents, à couvrir les frais des mesures exceptionnelles en temps d'épidémies, et à pourvoir à l'entretien passager des malades étrangers au canton.

Les auteurs du projet semblent reconnaître en principe, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les avantages de la charité volontaire ; mais il s'agit maintenant de tirer les conséquences de ce principe. Ainsi on ne saurait décemment laisser subsister les dispositions de la loi de 1856 qui livrent les revenus des biens de l'Eglise au bon plaisir des administrations communales, en ce sens qu'elles sont autorisées à en distraire une part pour la donner aux associations d'assistance libre. Or, les principes catholiques en cette matière sont clairs ; la libre disposition des fondations ecclésiastiques appartient à l'Eglise, au curé. Il fallait tout l'esprit libéral de 1856 pour usurper à ce point les droits de la propriété ecclésiastique. Les pauvres, certes, n'auraient rien à souffrir à ce que cette injustice prit fin ; le prêtre est toujours leur meilleur soutien, bien qu'il ne récolte pas souvent dans ses sacrifices et sa pénible mission la reconnaissance des hommes.

A côté de tous ces plans de réformes que je viens de vous énumérer, notre public s'entretient encore de projets d'une autre nature, projets ferrugineux, projets artistiques, projets patriotiques. On va donc jeter sur les flancs de notre majestueux Pilate le ruban prosaïque d'une voie ferrée ! L'entreprise menace de se réaliser ; les actions se souscrivent avec entrain ; déjà l'on nous sert tous les détails techniques de cette œuvre poétique ; nos journaux luttent à qui donnera les premiers renseignements, et la spéculation mercantile couve de ses yeux avides la cime virginale de la montagne, qu'elle voit déjà en rêve gravir par près d'un millier de personnes chaque jour. Le Rigi pourrait bien devenir jaloux, mais les amateurs de la belle nature disent que la ligne cadette ne nuira pas à l'aînée ; les deux montagnes offrent des points de vue si divers que les touristes voudront voir l'une sans délaisser l'autre.

En attendant, notre navigation fait de brillantes affaires. Le rapport de la Compagnie nous apprend que ses bateaux ont transporté l'année dernière, sur le lac des Quatre-Cantons, 729,762 voyageurs. On distribue le 8 % aux actionnaires, et l'on projette en outre d'ajouter à la série déjà si belle de nos vapeurs, un bateau-salon qui portera le nom de *Ville de Lucerne*.

Les fêtes du cinquième centenaire de la bataille de Sempach s'annoncent magnifiquement. Les gouvernements des Petits-Cantons reviennent, à la suite d'Uri, sur leurs premières décisions, et fourniront en par-

tie le contingent de guerriers qui leur a été demandé. La fête fédérale des officiers, qui aura lieu à Lucerne, amènera pour la circonstance un millier d'officiers. Le programme a peu près définitif du Comité d'organisation, sauf ratification du conseil d'Etat, est le suivant :

La fête se célébrera en une seule journée. Les hôtes officiels et invités partiront de Lucerne à six heures du matin pour Sempach. Un service religieux solennel inaugurera la journée à 8 heures et durera environ deux heures. Ensuite discours devant le monument commémoratif. Ils seront prononcés par un représentant du canton de Lucerne et un représentant de la Confédération. Là-dessus commence la grande représentation historique populaire sur le champ de bataille avec exécution de la cantate, par environ 1200 chanteurs, musiciens et guerriers costumés. A une heure de l'après-midi, entrée à Sempach et inauguration du monument national, sur la place de l'église. Puis, déjeuner frugal pour les autorités officielles ; les acteurs de la fête populaire prendront leur repas sous de vastes tentes, et le public sur... l'herbette épaisse.

A cinq heures du soir, départ pour Lucerne, où un grand défilé, suivi du banquet officiel et d'illuminations, clôturera la fête.

## Petite chronique des cantons

Un sieur Schaufelberger, garçon de recettes chez un banquier de Zurich, s'était enfui au commencement de février avec une somme de 1,450 fr. Schaufelberger s'est tenu caché pendant huit jours à Zurich même, dans la demeure d'un commissionnaire, de ses amis, qui a été arrêté comme complice. De là, le garçon de recettes s'était réfugié dans le petit village schwyzois de Hurden, situé sur les bords du lac de Zurich, en face de Rapperswil et à l'extrémité du grand pont qui relie en cet endroit les deux rives. Schaufelberger avait choisi pour asile une vieille baraque construite au bord de l'eau. La police zuricoise, avertie de la présence de cet hôte singulier, accourut sur les lieux et pinça le voleur au moment où celui-ci se glissait dans sa cachette à la tombée de la nuit.

Dans la commune valaisane d'Evolène, un vacher nommé Joseph Maury, était occupé samedi à puiser de l'eau sur la lisière d'une forêt, près de sa demeure. Un bûcheron, son ennemi déclaré, qui aurait antérieurement déjà donné des signes d'agitation mentale, survint en cet instant, et profitant du moment où Maury était courbé sur l'eau, il lui asséna sur la tête un coup de son pic de forêt. Maury, mal assommé, allait se relever, lorsque de nouveaux coups l'étendirent presque mourant sur le sol. On le transporta chez lui où il reçut les soins que réclamait son état. On désespéra de le sauver. Le curé de la paroisse lui administra les derniers sacrements.

## Nouvelles de l'étranger

### Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 22 février.

Le 17 courant, la Cour d'appel d'Ancone a rendu une sentence pleinement favorable à la Congrégation de la Propagande, dans la cause que cette Congrégation avait dû soutenir contre les administrations du Domaine et du Fonds pour le culte. Il s'agissait pour la Propagande de revendiquer ses droits à la conser-

de Pillone avaient eu soin de mettre le télégraphe hors d'état de fonctionner, et il put se convaincre dans la suite que ses soupçons à cet égard étaient fondés. Mais il savait une chose, bien autrement importante, que le géologue Palmieri lui avait appris une heure auparavant, et dont Pillone était loin de se douter.

Il existait en effet une voie souterraine partant de l'observatoire et exclusivement réservée aux travaux scientifiques pendant les éruptions. Un émissaire, dépêché par ce chemin, courut prévenir la maison de banque d'un côté et la police de l'autre.

Les plans de Pillone se trouvaient ainsi complètement traversés. Il avait renvoyé ses otages ; ses complices furent arrêtés à Naples ; la somme réclamée ne fut pas payée. Au lieu de recevoir l'or qu'il attendait, Pillone, cerné de toutes parts, fut pour la première fois écrasé sous le nombre.

Grèvement blessé, après avoir perdu la plus grande partie de ses hommes, il fut réduit à fuir misérablement et à se cacher chez un ami.

Ce jour-là, Pillone voua une haine implacable au banquier Merle.

Vous voyez qu'il a tenu parole. — Mon cher Tourminof, dis-je en riant, vous me paraissez si bien au fait des actions et des secrets de Pillone, que, si je ne vous connaissais pas, je serais tenté de croire que vous avez fait partie de sa bande.

(A suivre.)

# PILLONE

Traduit du danois

Par CHARLES SIMOND

A titre de réciprocité, il réclamait le versement immédiat d'une somme de cinquante mille francs qu'il promettait de rembourser sans intérêts dans trois ans.

Le banquier Merle était trop homme d'affaires, trop avisé pour ne pas voir tout de suite l'immense avantage que devait lui procurer ce saut-conduit perpétuel. Mais il était d'autre part trop Napolitain pour vouloir en tirer parti. Et comme il était instruit de la situation où Pillone se trouvait acculé, il repoussa avec autant de dédain que de raillerie l'offre qui lui était faite.

Deux jours après, Pillone, dans une seconde lettre, l'avertit qu'il avait mis sa tête à prix, et que le banquier pouvait s'attendre à tomber au pouvoir du roi de la montagne, mort ou vivant.

Le troisième jour, le brigand trompa la surveillance des gendarmes, franchit le cordon militaire et s'enfuit à Amalfi, où il disparut. Plusieurs mois s'écoulèrent. On n'entendait plus parler de Pillone ni de sa bande. On

croyait qu'il avait pris le chemin de la Dalmatie et qu'il s'y était joint à l'insurrection.

Cependant le riche banquier était sur des épines. Il n'osait plus se risquer hors des murs de Naples. En vain il mit à la disposition de la police des sommes considérables pour envoyer dans toutes les directions des limiers et des agents secrets. Tout le monde lui disait que Pillone était mort. Il finit par le croire.

Le Vésuve semblait s'être entendu avec le roi des brigands. Jamais le volcan n'avait été plus muet. Toutefois, au mois de juin, quelques nuages de fumée noire se montrèrent au-dessus du cratère. En septembre, on s'attendait de jour en jour à quelques-unes de ces petites éruptions qui font affluer par milliers les étrangers dans les hôtels de Naples.

Le banquier Merle avait, comme tous les Napolitains, reçu des visiteurs. Parmi eux se trouvait un riche Anglais, client de la maison. On s'était empressé de l'héberger avec sa famille.

On projetait une excursion à l'observatoire et une visite au célèbre géologue Palmieri. Non loin de là, dans un pli de terrain volcanique, on avait dressé une tente où les gros bonnets de la finance devaient faire un splendide déjeuner.

Tout se passa sans incident jusqu'à l'arrivée à la tente.

Le banquier aperçut à l'entrée un groupe de paysans armés. Mais les voyant bien vêtus, il se laissa dire qu'ils étaient réunis là pour la chasse aux cailloux. Ses soupçons s'évanouirent complètement lorsqu'il reconnut parmi eux quelques-uns de ses propres fermiers.

Le repas commença. On venait de servir les

huitres quand tout à coup la portière de la tente s'écarta, et l'on vit apparaître un jeune homme portant l'uniforme des carabiniers.

— Le capitaine Pillone a l'honneur de saluer M. le banquier Merle, dit-il d'une voix assurée où perçait l'ironie. Je regrette de troubler l'appétit de l'honorable société et voudrais vous prier simplement de me désigner quelqu'un qui puisse, sous bonne escorte, porter à Naples ce mandat à vue que M. Merle me fera certainement remettre de signer.

En disant ces mots, il tendit au banquier abasourdi un mandat de cent mille francs payable à présentation.

Au même instant, les paysans qui étaient restés dehors pénétrèrent sous la tente et allèrent s'asseoir parmi les convives, en se servant sans se faire prier.

La stupefaction était générale. Mais le banquier était un amphitryon trop courtois pour ne pas s'exécuter. Il signa le mandat sans réplique et donna l'ordre à son neveu de suivre les hommes choisis par Pillone.

Le déjeuner s'acheva gaiement. On se sépara comme eussent fait les meilleurs amis, le banquier pour regagner son palazzo, le brigand pour chercher un refuge dans les gorges impraticables de la montagne.

Pillone avait ordonné son plan avec une témérité qui pouvait passer pour de la folie, puisqu'il avait le Vésuve à sa droite et deux voies ferrées avec un réseau télégraphique, et qu'à chaque station on avait établi un poste de gendarmerie.

Le banquier n'ignorait aucune de ces circonstances. Aussi voulut-il ruser avec le roi des brigands. Il supposait bien que les gens

vation des rentes provenant de trois abbayes supprimées et réservées par Grégoire XVI au Pape régnant, et, par lui, à la Congrégation de la Propagande, à titre de fonds, pour conférer des pensions ou des rémunérations aux personnes ecclésiastiques ayant bien mérité de la religion et de l'Eglise.

On affirme que la Chine a désigné, comme futur envoyé près le Saint-Siège, M. le marquis Tseng, personnage bien connu à Paris. Il n'est cependant pas vraisemblable que les négociations entre le Saint-Siège et la Chine, à propos d'une représentation officielle, aient déjà abouti à quelque résultat. Aucune décision n'a pu être prise jusqu'ici, car non seulement la commission établie à ce sujet ne s'est pas encore réunie, mais elle n'est même pas complètement nommée. Elle sera composée de cardinaux et de consultants des Congrégations de la Propagande et des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Le projet de loi ecclésiastique pour le royaume de Prusse, qui a été soumis au Saint-Père, va être mis en discussion à la Chambre prussienne. Ce projet est un grand pas fait vers la paix religieuse en Allemagne, il n'est cependant pas complet, car bien des points sont encore en souffrance. Le Vatican n'a pas complètement approuvé le projet tel qu'on va le soumettre à la discussion, il ne fait que le tolérer, en remarquant qu'il espérait voir certaines améliorations introduites dans le courant de la discussion, surtout quant à ce qui a rapport au libre établissement des séminaires ecclésiastiques.

Un nouvel incident diplomatique vient de se produire à propos de la question romaine. Jusqu'ici l'ambassade d'Espagne près le Saint-Siège et la légation près le roi d'Italie habitaient le même palais, l'an dernier cette cohabitation donna lieu à un incident curieux, car le roi Humbert allant visiter le ministre d'Espagne près le Quirinal dut traverser quelques appartements de l'ambassadeur près le Saint-Siège. Pour obvier à ces inconvénients le ministre actuel espagnol, a décidé que M. le comte Rascon, nouvellement nommé au poste de ministre près le Quirinal, irait habiter un appartement qu'on louerait dans un autre palais. Cette décision ne plaît pas aux italiens, qui veulent voir là une concession honorable faite au Vatican. Toujours l'éternelle question romaine!

Tous les journaux d'Italie et un grand nombre de journaux étrangers se sont occupés et s'occupent encore d'un fait survenu ces jours-ci à Rome. On sait que le 13 août dernier, un rédacteur du *Monteur de Rome*, M. le comte Des Dorides, a été arrêté par le gouvernement italien, sous prétexte d'avoir servi d'agent secret pour une puissance étrangère, et livré des plans et des indications sur les forces navales italiennes, plans qui lui auraient été communiqués par de hauts fonctionnaires du gouvernement italien. Jusqu'ici on n'a point encore pu faire le procès aux inculpés. Quelque temps après l'arrestation de M. Des Dorides, la police italienne a séquestré une lettre à l'adresse de ce dernier. Cette lettre, mise à la poste de Vienne, n'est arrivée à Rome que le 24 du même mois. Dans cette lettre, qui n'est qu'une misérable mystification, on cherche à faire croire que M. Des Dorides était en relations avec quelques personnages ecclésiastiques haut placés, et notamment avec Mgr Galimberti, ancien directeur du *Monteur de Rome*, qui, d'après la lettre, aurait aidé M. Des Dorides et aurait trempé dans l'affaire. La police italienne a de suite reconnu qu'il s'agissait là d'une mystification et d'une œuvre de basse vengeance, et elle n'a pas donné suite à cette affaire. Il y a quelques jours la *Tribuna* s'étant procuré, on ne sait comment, le texte de cette lettre, l'a publié comme nouvelle à sensation. Les libéraux ont aussitôt voulu exploiter le fait contre le Vatican, et contre toute évidence ont crié à la haute trahison des catholiques. On voulait ainsi détourner l'attention du public qui se demandait comment de hauts fonctionnaires se seraient laissés corrompre; chose qui ne fait pas honneur au patriotisme italien. Les libéraux ont pour les frais de paroles, car l'idée d'une conspiration navale du Vatican, est tellement ridicule que l'on se demande s'il est permis de servir de papiers canards aux lecteurs. Les excès qui se sont produits à cette occasion, et les menaces proférées contre le Vatican, montrent quelle est la situation peu sûre, faite au Pape par la révolution italienne.

Colonisation Allemande

La Compagnie allemande pour la colonisation de l'Afrique orientale annonce qu'elle a ouvert à l'émigration tout le pays des Somalis, depuis la frontière du territoire anglais, aux environs de Berbera, jusqu'à Warsfrontière du sultanat de Makdischo, sur la frontière du sultanat de Zanzibar. Tous ces pays ont été annexés aux possessions de la Compagnie, en vertu de traités conclus avec les sultans indigènes. Le territoire nouvellement acquis comprend 225 lieues géographiques du littoral et des ports d'Obix et de Halule. La Compagnie s'est de plus assuré, par traité, la possession du pays montagneux à ces traités, la Compagnie possède tout le lac Nyassa en forme de la frontière Est. Un congrès colonial, convoqué par la Société de colonisation, se réunira prochainement à Berlin. Les questions suivantes y seront débattues: 1. Continuation du mouvement colonial

pour arriver à des résultats pratiques; 2. Défrichement des terrains coloniaux acquis par les Allemands; 3. Question d'émigration; 4. Encouragements au commerce d'exportation; 5. Missions allemandes dans les pays transocéaniques; 6. Conservation de la langue et des coutumes allemandes dans les pays transocéaniques; 7. Consolidation des rapports entre les Allemands à l'étranger et la mère-patrie.

Les socialistes américains

Les socialistes américains annoncent d'après le *Herald*, que des désordres semblables à ceux qui viennent de se produire à Londres, ne tarderont pas à éclater aux Etats-Unis. Un des chefs du parti socialiste américain affirme qu'un nombre considérable d'hommes s'exercent régulièrement à New-York au manœuvre des armes, et sont tous prêts à se soulever au premier signal. Le nihiliste Most et le socialiste Schwab font à cet égard des déclarations très catégoriques.

Le *Herald* publie en outre l'extrait suivant d'un journal américain imprimé en allemand: « Ouvriers, mes frères, le temps est proche où vous serez forcés d'affirmer vos droits par la force des armes. Vous devez donc vous habituer au maniement des armes, afin d'en pouvoir faire usage avec succès au moment opportun. »

Un reporter du *Herald* a interviewé un des signataires de l'article dont nous extrayons les lignes qui précèdent. Ce personnage lui a affirmé qu'un soulèvement était imminent et qu'il serait beaucoup plus terrible que celui de Londres puisque les émeutiers seraient armés.

Le même journal cite encore l'opinion du *Volks-Zeitung*, autre organe socialiste, qui prétend que le nombre des socialistes armés à New-York dépasse celui de la milice, et qu'ils ont en leur possession au moins 1000 kilogrammes de dynamite.

Le *Herald* déclare toutefois qu'aux Etats-Unis les anarchistes ont contre eux tout un peuple qui est décidé à les écraser s'ils devaient tenter de provoquer une révolution.

Canton de Fribourg

Nous n'aurons donc pas l'enquête que nous avions provoquée pour venger notre vérocité contre les attaques du *Bien public*. Rappelons un peu de quoi il s'agit. L'affaire est vieille de plus d'un mois.

La *Liberté* avait critiqué le retard apporté, dans la commune de Fribourg, à la rentrée des taxes militaires; elle avait signalé dans ce retard une manœuvre électorale. Le conseil communal nous fit répondre que notre assertion était fautive, et qu'au 31 décembre 1885, les taxes arriérées représentaient une somme moins élevée qu'au 31 décembre 1884.

Pourquoi cette date du 31 décembre, choisie arbitrairement? Nous avions écrit vers le 20 janvier, et il s'agissait de l'état des taxes en retard vers cette date. Moyennant cette réserve, nous dûmes maintenir l'exactitude de nos renseignements, et contre le conseil communal, et contre le *Bien public*, qui avait saisi aux cheveux l'occasion pour vider sur notre tête son inépuisable répertoire de grossièretés, en français et en latin, sans doute dans le but de mettre en relief la modération de ses idées et la distinction de sa polémique.

Dans le but d'établir à l'évidence notre vérocité, nous proposâmes au *Bien public* de mettre un membre du conseil communal, à son choix, en mesure de contrôler l'exactitude de nos renseignements. Le *Bien public* accepta notre proposition et désigna M. Ch.-Aug. Vonderweid. Nous étions à la disposition de l'honorable conseiller communal et nous nous attendions chaque jour à voir commencer l'enquête annoncée. Mais les jours succédaient aux jours, les semaines aux semaines, et nous ne voyions rien venir. Nous rappelâmes la chose au *Bien public*, qui se tint coi. Après un second rappel, M. Ch.-Aug. Vonderweid a enfin donné signe de vie, non point pour nous demander la justification de nos renseignements, mais pour décliner la mission que le *Bien public* lui avait confiée.

Ce n'est pas tout. M. le conseiller communal propose à son tour une enquête, qui serait confiée à l'un de nos amis, et qui porterait sur le point de savoir si le Conseil communal a « engagé ses employés à suspendre les poursuites », et si « les employés de la caisse de ville ont rempli cette année-ci leur devoir comme par le passé. »

C'est déplacer le terrain du débat, et nous n'y pouvons pas consentir. Jamais nous n'avons dit que le Conseil communal eût engagé ses employés à laisser en souffrance la rentrée des taxes militaires. Nous n'en savons rien. Quant à savoir si des employés ont fait ou n'ont pas fait leur devoir, ceci est une question d'appréciation, sur laquelle chacun peut avoir son opinion sans qu'il soit possible de prouver qui a tort ou raison.

Nous avons allégué des faits précis. Ces faits on les élimine du débat. C'est donc

qu'on se reconnaît hors d'état de les contester. Cela nous suffit, et nous envisageons comme une retraite le refus de M. Vonderweid, survenant après trois semaines de réflexions.

Nous croyons utile de rappeler aux populations de la campagne l'arrêté du gouvernement du 20 novembre 1885, qui a prescrit le nettoyage des arbres fruitiers, pour combattre la propagation du puceron lanigère. Les syndicats des communes ont reçu des instructions sur le nettoyage des arbres fruitiers, et ils sont chargés d'en remettre des exemplaires à tous les propriétaires qui en feront la demande.

Le terme utile pour l'exécution des mesures prescrites est fixé au 31 mars. Ce terme écoulé, les autorités cantonales devront faire exécuter aux frais des propriétaires récalcitrants, du 1<sup>er</sup> au 30 avril, les travaux de nettoyage nécessaires.

Que chacun donc se mette à l'œuvre, non pas seulement pour échapper aux mesures onéreuses prescrites par l'arrêté du Conseil d'Etat, mais surtout pour conserver l'une des richesses agricoles de notre canton, gravement menacée par l'invasion de l'insécte destructeur. L'enquête faite l'année dernière par les soins de la Direction de l'intérieur a établi l'existence de 77580 pommiers dans le canton de Fribourg. De ce nombre, 4066 arbres étaient atteints par le puceron lanigère, et 4025 ont été soumis à de sérieuses mesures de désinfection.

Il serait regrettable que, par la négligence de quelques particuliers et peut-être par l'apathie de certaines administrations communales, le canton perdît les fruits de la campagne si vigoureusement menée contre le puceron lanigère.

On nous écrit de Morat:

M. Zoller, notre docteur statisticien, appelle la *Liberté* « sa mordante vieille tante ». Certes, nous ne pouvons la féliciter d'avoir un neveu qui, dans un article de huit lignes, parvient à exprimer ses idées dans les termes choisis que voici: « se salir au contact d'un article de la *Freiburger-Zeitung*; « des brigands de publicistes qui accomplissent leur métier sous le voile de l'anonymisme; « viles accusations », etc., etc. Quel charmant échantillon de style!

M. Zoller s'étonne, après cela, qu'on ne goûte pas le sel de ses tartines! Nous lui promettons, pour ne plus éveiller sa susceptibilité, de trouver spirituels tous ses articles qu'il estime avoir cette qualité, à la condition toutefois qu'il veuille bien nous les indiquer pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

Devrons-nous peut-être commencer par l'article paru dans le N° 13 du *Murtenbieter* intitulé: « En sa propre cause », dans lequel notre docteur, cédant à sa manie de statistique, s'est imaginé avoir réfuté un article de la *Freiburger Zeitung* en opposant à ce journal quatre coquilles qu'il a relevées dans ses colonnes! Le genre de polémique est certainement ce que notre jeune rédacteur a produit de plus parfait; ce n'est pas étonnant: il s'agissait de sa propre personne.

Décidément l'organe du clan radical moratois tient à se faire remarquer par des procédés que ne connaissent probablement pas encore le *Confédéré* ni la *Gruyère*, ce qui n'est pas peu dire.

Dans un article qui a soulevé l'indignation de tout le monde, même de ses lecteurs, ce journal avait accusé un professeur de l'Ecole secondaire de Morat d'abuser de sa qualité de professeur pour exercer sur ses élèves une pression en faveur de l'excellente librairie et papeterie que M. Gustave Tschachtli vient d'ouvrir à Morat. Les professeurs justement émus de cette accusation, ont invité M. Zoller à désigner personnellement celui d'entre eux contre lequel cette accusation était dirigée, afin de lui permettre de faire les démarches voulues pour obtenir satisfaction. Dans une lettre dont l'outrecuidance dépêtit bien son auteur, notre jeune rédacteur tourne en ridicule les termes de la demande des professeurs. Ne pouvant obtenir de cette jeune cervelle une réponse plus raisonnable, ces Messieurs ont adressé une déclaration au *Murtenbieter*, avec prière de l'insérer. Au lieu de faire droit à cette légitime demande, ou d'en prendre acte sans commentaire dans son journal, M. Zoller en fait une critique marquée au coin de son pédantisme, sans mettre, bien entendu, le texte de cette déclaration sous les yeux de ses lecteurs.

Sentant cependant l'odieuse de ce procédé, il essaye de se justifier en disant que le texte de cette déclaration n'était pas rédigé de manière à être publié. Nous croyons sur parole notre jeune docteur: un article spirituel et poli n'est point fait pour les colonnes du *Murtenbieter*. Mais, de quel nom désigner le pédantisme de ce jeune homme qui, à peine échappé aux bancs du collège et ayant encore le bonnet d'âne sur la tête, se croit en mesure de corriger et censurer un texte rédigé par les membres du corps enseignant de notre Ecole secondaire! On serait sur le point de s'indigner si l'on ne pensait que, pour deux mille francs et avec perspective d'être le plus valet d'hommes

tels que nos gros bonnets radicaux, on ne saurait exiger plus que ce dont M. Zoller nous fournit la preuve.

La semaine dernière, un vagabond que des gemaines vaudois conduisait à Morat, s'est échappé de leurs mains et... court encore. Le *Murtenbieter*, en relatant ce fait, n'a rien eu de plus pressé que de le mettre sur le compte du poste de Morat. — Toujours véridique, l'organe de M. Friolet! Ne trouvant rien à reprocher à nos gendarmes, il leur met sur le dos les bévues qu'ont pu commettre les gendarmes d'un canton voisin. — On n'est pas plus malin.

Nous sommes en retard pour rendre compte de la charmante soirée que le *Cæcilien-Verein* nous a fait passer dimanche à la Grenette. Nous y revenons d'autant plus volontiers qu'une nouvelle représentation aura lieu dimanche prochain. Nous pouvons assurer à tous ceux qui s'y rendront, qu'ils y passeront des moments de la plus agréable récréation.

Les chœurs ont été enlevés avec entrain et précision, malgré les difficultés nombreuses qu'ils présentaient. On a surtout goûté la polka de Schaeffer et la sérénade de Kreuzer.

Nos plus chaleureuses félicitations à Messieurs Tobie de Gottrau et Joseph Perler, Rohrbasser frères, pour leur duos plein d'harmonie, à M. J. Meyer pour son beau solo à la *Charité*, de Faure. MM. Gottrau et Perler ont chanté la *Vie militaire*, de Vianesi, MM. Rohrbasser un *Semmelied* des plus gracieux.

A part les chants, excellentes petites scènes de théâtre entremêlées de couplets et parfaitement exécutées. La parodie de *Tauhauser* est désopilante au dernier point et donnée avec une verve entraînante par M. Iringer.

Nous avons eu l'occasion de louer souvent le *Cæcilien Verein* pour la part qu'il prend aux grandes cérémonies religieuses; nous devons aujourd'hui encore le louer sans réserve pour sa soirée de carnaval. Sa devise pourrait être *utile dulci*, car, vraiment, il sait allier parfaitement l'utile et l'agréable.

On nous écrit du district de la Glâne:

A propos du chant d'Eglise, dont vous occupez, je vous ferai part d'une observation très importante qui n'a pas été faite, qui ne fera pas passer pour un connaisseur, encore moins pour un présomptueux qui voudrait avoir la réputation d'un artiste. Je ne suis qu'un simple observateur, qui voudrait se rendre utile principalement aux chœurs de la campagne.

Les chants, dans une grande partie du canton, sont exécutés d'une manière qui n'a rien d'agréable ni d'harmonieux, parce que l'on rend les sons d'une manière défectueuse: on chante du gosier au lieu de chanter de tête.

Dans les pays chauds où la température tient les objets dans un état sec et sonore, on chante avec goût. Outre que l'organe est plus souple, on y est plus habitué aux effets d'échos qui tiennent lieu de table d'harmonie.

Dans les contrées plus élevées et plus froides, la nature obstruée de feuillage, souvent recouverte d'une couche de neige mate, est rebelle à la résonance des sons. On se forme au chant sous les voûtes d'une église ingrate ou dans les cabarets. Alors le grand mérite d'un chanteur consiste à bien vociférer. Ce n'est pas la chanter, mais faire du tapage et de la cacophonie. C'est bien à tort que l'on jugerait du plain-chant par cette exécution défectueuse et contraire à toutes les règles de l'art musical.

L'artiste sait que la valeur de son instrument est dans la table d'harmonie. Et le virtuose vous dira que les accords dissonants neutralisent les vibrations. Donc, pour réussir, qu'on chante mais qu'on ne crie pas. Cela obtenu, nous serons d'accord.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Après avoir remercié notre bienveillant correspondant de cette communication, nous nous permettrons d'exprimer un doute sur les distinctions qu'il fait entre les pays chauds et les pays froids. Il y a des contrées dotées d'un climat fort agréable où l'on chante très mal, si l'on y chante; en revanche, nous pourrions indiquer, dans la Suisse même, des contrées très élevées et très froides, où la musique vocale est populaire et très bien exécutée. Sans nier, d'une manière absolue, l'influence du climat, nous croyons qu'il y a d'autres causes qui ont contribué à créer les habitudes déplorables dont on se plaint avec raison.

Comme notre correspondant, nous demandons qu'on réagisse contre l'usage enraciné dans la partie romande du canton d'émettre, sous prétexte de chant, des sons gutturaux à peu près inarticulés. Chanter un peu de tête, ne jamais forcer la voix, émettre avec pureté le son des voyelles, telles sont les premières recommandations à faire aux chœurs et aux chanteurs. Les instituteurs, dans la leçon de chant, doivent s'efforcer de donner à cet égard de bonnes habitudes.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Société de gymnastique la *Freiburgia* donnera une représentation dimanche à 4 1/2 h. de l'après midi au local du Strambino. Nous donnerons le programme dans notre numéro de demain.

**FAITS DIVERS**

**VALEUR DE LA FUMÉE.** — Si l'argent s'en va souvent en fumée, il était bien juste que, par un équitable retour, la fumée se transformât en argent.

Aux grandes charbonnières de *Eth Rapids* (Etats-Unis), dont la production journalière est de 50 tonnes, toute la fumée est traitée pour la fabrication de produits chimiques.

La fumée des 25 fours est recueillie par un tuyau collecteur en bois, aboutissant à un ventilateur qui la chasse dans un appareil de condensation et d'épuration. On obtient de l'alcool méthylique, du goudron, du gaz d'éclairage, et surtout de l'acide pyroigneux, qui sert à la préparation de l'acétate de chaux.

La quantité de fumée traitée journellement est de 79,296 mètres cubes, d'où l'on retire 5,411 kilogrammes d'acétate de chaux, 908 litres d'alcool méthylique et 11 kilogrammes 3 de goudron.

Le bénéfice réalisé sur la vente de ces sous-produits est si considérable, parait-il, qu'il couvre tous les frais de main d'œuvre de l'établissement.

Cela mérite de fixer l'attention des grands industriels.

En police correctionnelle :

— Témoin, vous fatiguez le tribunal par vos explications diffuses et interminables... et puis, vous parlez une langue incompréhensible... Quel métier exercez-vous ?

— Scieur de long, mon président.  
— Eh bien !... vous n'êtes pas ici pour exercer votre profession !...

**Bibliographie**

Un charmant petit livre de piété a paru sous ce titre : **Ange conducteur du premier communiant.** Il peut être donné en récompense aux enfants qui se préparent à la première communion, et peut servir de livre de messe. — Il contient :  
Règlement de vie.

*Histoires et paraboles*

I. Philippon et Castro. — II. Le diamant brut. — III. Le ciboire doré. — IV. Le microscope. — V. Les corsaires. — VI. Empédocle sur le mont Etna. — VII. Le voleur corrigé. — VIII. Philippe II et son secrétaire. — IX. Les pêches. — X. Le preneur de vipères. — XI. La première communion de Berryer. — XII. La confession de Chateaubriand.

*Exercices de piété*

Prières du matin. — Signe de croix (indulgence). — Acte d'offrande (indulgence). — Prière à la Sainte Vierge (indulgence). — Prière à l'Ange gardien (indulgence). — Angelus (indulgence). — Regina cœli (indulgence). — Prière avant l'étude (indulgence). — Prières pendant la sainte Messe. — Prières prescrites par le Pape Léon XIII après la sainte messe. — Prières avant et après les repas. — Prières du soir. — Litanies de la Sainte-Vierge (indulgence). — Souvenez-vous ou Memorare (indulgence). — Actes des vertus théologales (indulgence). — L'unique Nécessaire. — Prières pour la confession. — Prières pour la communion.

Un joli volume in-32, cart., 50 cent.  
En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, à Fribourg (Suisse).

M. SOUSSENS, Rédacteur

**Foulé des Indes, double largeur** (garanti pure laine) depuis 1 fr. 20 cent. la demi-aune ou 1 fr. 95 le mètre jusqu'à 3 fr. 25 cent. le mètre, est expédié en mètres seuls, coupons pour robes, ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger et Cie, Centralhof, Zurich.**

**OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG**

**BAROMÈTRE**  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

Février	20	21	22	23	24	25	26	Février
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy. 705,0								Moy. 705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

**THERMOMÈTRE (Centigrade)**

Février	20	21	22	23	24	25	26	Février
7 h. matin	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-2	7 h. matin
1 h. soir	-3	-3	-3	-2	-1	3	6	1 h. soir
7 h. soir	-3	-4	-4	-2	-2	1	1	7 h. soir
Minimum	-5	-4	-4	-4	-4	3	3	Minimum
Maximum								Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>e</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

**LOTS DE LENZBOURG**  
de Fr. 40.

**TIRAGE DES SÉRIES LE 28 FÉVRIER**

1 lot de . . . . .	Fr. 10,000
1 " " " " " " "	" 1,000
2 " " " " " " "	" 1,000
5 " " " " " " "	" 200
10 " " " " " " "	" 100
101 " " " " " " "	" 40
120 lots	Fr. 18,040

Nous sommes vendeurs de ces lots à **37 fr. 50** par pièce. Les lots sortis dans le tirage des séries du 28 février sont rachetés pour **200 fr.** par titre.

**Banque populaire suisse,**

(O. 204) Succursale de Fribourg.

**AVIS**

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de m'installer dans la ville de Fribourg comme Maître-Tailleur. Ayant travaillé dans les principales maisons de France et étrangères, je me charge de tous les travaux concernant mon métier.

Je puis vous assurer un travail soigné et solide à des prix très modérés.

**Ch. BARRAS, maître-tailleur,**  
Brasserie du Gothard, (O. 153)  
Rue du Tilleul.

**DEUX JEUNES GENS**

très au courant du commerce désirent représenter à Paris une maison suisse, comme agents ou dépositaires. Ecrire à **M. Favre, 42, Rue d'Enghien, Paris.** (O. 210)

**COKE & HOUILLE**

Coke de gaz BIEN SEC, rendu à domicile, pour 100 kg. 3 fr. 40  
Coke de gaze BIEN SEC, pris à l'Usine, pour 100 kg. 3 fr. 20  
Houille belge en petits morceaux <sup>30/40</sup>, pour 100 kg. 4 fr. 40

Dépôts pour commandes : M<sup>me</sup> **Arqui- che-Duruz,** Rue de Lausanne; M<sup>me</sup> **Ory,** épicière, Pont-Muré. (O. 179)

**USINE A GAZ, FRIBOURG**

**A VENDRE**

une voiture d'enfants (poussette) à une place. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve **Mivelaz,** née Savary, Rue de Lausanne, 121, à Fribourg. (O. 199)

**A VENDRE**

des bureaux à une place avec layettes. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve **Mivelaz,** née Savary, Rue de Lausanne, 121, à Fribourg. (O. 200)

**A VENDRE**

à prix réduit, et avec facilités de paiement, un excellent **orgue-harmonium neuf,** grand format et très puissant. Il conviendrait surtout à une paroisse et on l'envairait à l'essai. Pour le voir et pour renseignements, s'adresser sous les initiales **H. 402 L.,** à **Haasenstein et Vogler, à Lausanne.** (O. 195)

**FILATURE DE LIN BURG DORF**

Filage à façon de lin, chanvre et d'étoupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

**Dépôts :**

MM. **Eugène Wæber, Bulle;** [H. 2218 Y].  
**Dougoud-Ayer, Romont;** (O. 451/640)  
**Fréd. Givel, sellier, Payerne.**



GRANDE SALLE DE LA GRENETTE

**Dimanche, 28 février 1886**

à 8 heures du soir

SOIRÉE MUSICALE ET DRAMATIQUE  
DONNÉE PAR LE  
**CÆCILIEN-VEREIN DE FRIBOURG**  
sous la direction de **M. SIDLER**

PRIX D'ENTRÉE

Première, 1 fr. — Seconde, 50 cent.  
Ouverture de la Caisse 7 1/2 heures.  
Programme à la Caisse.

**Buffet au petit salon.**

En vente à l'Imprimerie catholique.

LA

**PRATIQUE DE L'AMOUR**

ENVERS

**JÉSUS-CHRIST**

Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection.

In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.  
Prix: 2 fr. 50; franco, 2 fr. 80.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de **SAINTE ALPHONSE DE LIGUORI**  
La traduction est celle du Père Eugène Pladys, rédemptoriste.

EN VENTE

à l'Imprimerie catholique.

**M. BUGNON**

**Médecin-Chirurgien-Dentiste,** à Fribourg, se trouvera dans les localités suivantes tous les jours de foire. A Bulle, hôtel de l'Union; à Romont, hôtel du Cerf; à Châtel-St-Denis, hôtel de Ville; à Payerne, hôtel de l'Ours. Consultations gratuites.  
Posage de dents artificielles, systèmes américains. Opérations diverses concernant l'art dentaire.  
**Gouttes Péruviennes** guérissant instantanément les maux de dents les plus violents.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES  
PRIX: 1 FRANC LE FLAC ON

**La filature de chanvre, de lin et d'étoupes, à Hirschthal**

Argovie, gare: **ENTFELDEN.**

Connue depuis nombre d'années et primée aux Expositions agricoles, se recommande aux agriculteurs, pour broyer, peigner et filer à façon et pour écieimer leur fil au naturel à des prix réduits. La filasse est filée dans toute sa longueur. Services consciencieux, fils réguliers et forts. Sur demande nous faisons aussi la toile. — Des mesures sont prises pour servir plus promptement. (O. 733/522)

**Dépôts:** Inmoos-Biolley, à Avenches; Veuve Jomini-Rapin, à Payerne; Edouard Rufener, à Estavayer; J.-B. Strago, à Bulle; Mad. Rossier-Pernet, à Romont; Gabriel Fâme, nég., à Oron; Mad. Hélène Rossier, en gare à Palézieux; Henri Hager, teinturier, à Morat. [H. 5660 Z.]

Adresser les matières en gare Entfelden, comme par le passé.

**PUBLICATION**

Une société de consommation importante cherche à établir dans toute la Suisse (villes et villages) des dépôts pour la vente de tous les principaux articles d'épicerie et de consommation. Des prix de vente avantageux et des marchandises de toute première qualité assurent d'avance à l'entreprise un succès important. On cherche pour la gestion de ces dépôts des personnes qualifiées, pouvant fournir caution, de préférence des fonctionnaires, instituteurs, employés qui au besoin pourraient faire soigner la vente au détail par des membres de leur famille; on accepterait aussi des femmes capables. Offres avec détail sur les antécédents, certificats ou références à l'appui et des preuves de solvabilité sont à adresser sous **H. 625 Q. à Haasenstein & Vogler, Bâle.** (O. 215)

13, GRAND'RUE 13

O. I. X.

IMPRIMERIE catholique

FRIBOURG, SUISSE

M. V. X.

**VIE DE SAINT JOSEPH**

ILLUSTRÉE

Par le R. P. CHAMPEAU, prêtre de Sainte-Croix

CARTONNAGES de LUXE Fers SPÉCIAUX 20 Fr.

RELIURE demi-chagrin 24 Francs

IMAGERIE

BROCHE 15 Francs

LIBRAIRIE

VIENT DE PARAÎTRE:

**HISTOIRE**

DU

**CARDINAL PIE**

ÉVÊQUE DE POITIERS

PAR

**MONSIEUR BAUNARD**

Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Supérieur du Collège Saint-Joseph de Lille, Professeur aux Facultés catholiques, Docteur en théologie, Docteur ès lettres.

Deux forts volumes in-8° de 650 pages chacun, ornés de deux portraits. Brochés 15 fr.

Cet ouvrage, dû à la plume de M<sup>r</sup> Baunard, l'éminent auteur de l'*Histoire de saint Ambroise*, de la *Vie de la V. M. Barrat*, du *Doute et ses victimes*, etc., est en vente à l'Imprimerie catholique.

Tous les catholiques pour qui le Cardinal Pie est une des plus belles figures de l'Eglise en ce siècle se réjouiront à la nouvelle de l'apparition de cet ouvrage, destiné à mettre en lumière sa vie si glorieusement féconde.